

ASSEMBLEE
DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR
LES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

Président : Mme CONWAY Hélène
Rapporteur : M. MAC GAW Claude

1^{ère} session de l'A.F.E.
27 septembre – 2 octobre 2004

SOMMAIRE

Liste des membres de la commission

Rapport de M. Claude MAC GAW, rapporteur de la commission

Vœu de la commission de la formation professionnelle

**COMMISSION TEMPORAIRE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE POUR LES FRANÇAIS
ETABLIS HORS DE FRANCE
27 membres (arrêté du MAE du 16/09/2003)**

Présidente : Mme CONWAY Hélène

Rapporteur : M. MAC GAW Claude

Mme BAKHTRI Marie-Claude (Annick)

Mme BEYE Marie-Hélène

M. BOTTAGISIO Jean

Mme CHAABAN Nicole

M. COCCOLI Daniel

M. DUVERNOIS Louis

M. GUERRY Michel

Mme HIDALGO-MANDIRAC Eve

M. HUSS Francis, André

M. KONDO NJANGA Samuel

M. LAFVERGE Gabriel

Mme LAURENTI Maryse

Mme LEPAGE Claudine

M. LORON Bernard

Mme MACULAN Anne-Marie

M. MARCILHACY Emmanuel

M. MARTIN Patrick

Mme MEIJER-IMBAULT Maryse

M. POUTRIEUX Jean-Jacques

Mme POZNANSKI Daphna

Mme RAHAL Radya

Mme REVERS-HADDAD Denise

Mme SANDMAYER Jeanine

Mme TETU dite TETU de LABSADE Françoise

Mme URBAN-INIESTA Catherine

Rapport de la Commission temporaire de la formation professionnelle

La séance est ouverte par Madame la Présidente Hélène CONWAY qui demande aux membres de la Commission de prendre connaissance du dossier complété par Monsieur GUILLET qui regroupe les dernières dispositions législatives relatives à l'emploi et à la formation professionnelle pour les Français de l'étranger ainsi que l'annuaire des C.C.I.F.E. (Chambre de Commerce des Industries Françaises à l'Etranger)

Elle informe aussi les membres de la Commission qu'elle a soutenu l'amendement présenté par le sénateur COINTAT qui rappelle la compétence de l'Etat pour la formation professionnelle et l'emploi pour les Français de l'étranger. Elle ajoute qu'une réunion avec le Président de la Commission temporaire sur la décentralisation a abouti sur l'accord que les commissions travailleront ensemble sur certains points communs.

La Présidente présente ensuite les invités :

- Monsieur Rémy ARTHUS, Délégué Général de « l'Union des Chambres de Commerce et de l'Industrie Française à l'Etranger »;
- Monsieur Jean-Pierre PONT, Directeur de la Rédaction de « VIVRE A L'ETRANGER » - Magazine européen de la mobilité internationale ;
- Madame Anne DROUET MAJLERGAARD, Chargée de mission « emploi et formation » près de l'Ambassade de France à Copenhague ;
- Madame Mireille JARDILLIER, Responsable de la mission emploi formation à la Direction des Français de l'étranger.

Monsieur Rémy ARTHUS nous a appris que l'UCCIFE est forte de 110 implantations dans 75 pays. Sa présence économique est un partenaire pour fédérer les communautés d'affaires locales et pour accompagner les PME françaises dans leur projet de développement. L'UCCIFE rassemble aujourd'hui 25.000 entreprises et les Chambres de Commerce à l'étranger, emploie 800 collaborateurs permanents et 28 V.I.A. mis en place par la DRE. 40 conventions ont été signées à ce jour entre l'UCCIFE et les missions économiques. Elle a sa bourse d'emploi qui permet à bon nombre de nos concitoyens de trouver l'accueil recherché ainsi que les conseils et la documentation qui ouvrent la voie aux demandeurs d'emploi.

Les Chambres de Commerce à l'étranger ont 31 bureaux qui s'occupent de l'aide à la recherche d'emploi et à la formation professionnelle. 14 ont une convention avec le MAE qui leur alloue une aide financière ; 17 sont hors conventions. Ces 14 bureaux conventionnés ont placé en 2003, 446 personnes.

Monsieur ARTHUS a rappelé que les CCIFE sont en fait des centres d'affaires dont les ressources proviennent des cotisations des membres ainsi que de la vente de services.

Monsieur ARTHUS regrette en fin que les conseillers emploi / formation, tentés par les offres d'emploi auxquelles ils ont accès, quittent souvent très rapidement leurs postes, ce qui crée de gros problèmes dans le suivi des dossiers, démarchages auprès des entreprises.

Monsieur Jean-Pierre PONT nous a présenté l'ensemble des organisations françaises qui traitent de l'emploi à l'étranger.

- L'ANPE ;
- La CIDJ ;
- L'OMI ;
- La MFE ;
- L'Espace Emploi International ;
- Le Volontariat International ;
- Les Associations APEC ;
- L'APECITA ;
- Insert Export ;
- Le Club Teli.

A l'étranger, le comité consulaire, l'UCCIFE, les conseillers du commerce extérieur et les missions économiques, soit 14 opérateurs différents qui travaillent souvent, malheureusement, chacun de leur côté. Il pense que certaines synergies permettraient de réaliser des économies dans certains domaines. Il a aussi rappelé que les conventions entre le M.A.E., l'O.M.I. et l'A.N.P.E. n'avaient jamais fonctionné. Enfin, un grand nombre de VIE ne voient pas leur demande aboutir, ce qui est regrettable à la fois pour les jeunes diplômés français qui ratent ainsi l'opportunité de se former à l'international et pour les entreprises qui n'emploient pas ces jeunes Français.

Madame Anne DROUET MAJLERGAARD a présenté dans le détail l'historique du Bureau emploi / formation ainsi que ses activités. Le C.C.P.E.F.P. de Copenhague a été créé en 1998 sur l'initiative de l'Amicale Française, qui recevait de nombreuses lettres de candidatures de français à la recherche d'un emploi au Danemark.

Pendant un an, il a fonctionné à mi-temps et proposé surtout « des petits jobs » puis à plein temps à partir de 1999 ; c'est à partir de cette date que le service a commencé à proposer des emplois de plus en plus qualifiés.

Les caractéristiques des candidats inscrits au service sont les suivantes :

- 50% hommes / 50% femmes ;
- 75% ont moins de 35 ans ;
- 85% des candidats sont diplômés de l'enseignement supérieur ;
- 65% des demandes d'emploi concernent des postes de cadres et professions supérieures ;
- Motifs d'installation au Danemark : 1) raisons affectives 2) échanges universitaires 3) conjoint d'expatriés 4) attirés par la qualité de vie dans les pays scandinaves.

Il est important, d'après cette expérience, de maîtriser en plus de la langue française, la langue nationale du pays où l'on doit travailler.

Le développement de l'activité du C.C.P.E.F.P. de Copenhague serait de prévoir une contrepartie financière au service du C.C.P.E.F.P. qui permettrait aux entreprises d'être plus concernées.

POINTS SPECIFIQUES A RETENIR DU DEBAT GENERAL :

Madame Mireille JARDILLIER a précisé certains points concernés dans la présentation de Monsieur Jean-Pierre PONT. A titre d'exemple, elle a rappelé que le CIDJ, par exemple, s'occupe des jeunes en France; que le MFE a une mission d'information.

Le Sénateur DUVERNOIS nous rappelle que la loi de finances de 2006 ne sera plus une loi des finances ordinaire mais une loi de finances organique dirigée vers une culture de résultats et suggère que la Commission entende un spécialiste pour nous parler de la LOLF.

Les VIE coûtent trop chers aux entreprises à l'étranger, soit 30% environ des salaires supplémentaires par rapport aux tarifs locaux avec, en plus, une formation avant l'expatriation.

Pour les VIA (Volontaires Internationaux d'Administration), c'est quasiment le même problème.

Monsieur Alain COFFINIER nous apprend qu'il existe 50 comités consulaires de l'emploi à ce jour.

La Présidente présente ensuite une synthèse du débat.

1. Le réseau est hétérogène puisque les bureaux pour l'emploi / formation se trouvent pour certains dans les Consulats, pour d'autres, dans les Chambres de Commerces et enfin pour quelques-uns, dans des centres autonomes. La situation socio-économique du pays influence aussi l'activité des bureaux emploi/formation. L'utilisation de critères communs, certes indispensables parce qu'une évaluation est nécessaire, devient alors discutable. Une révision est souhaitable qui, par exemple, permettrait de séparer l'Europe et le reste du monde.
2. Les CCPEFP sont composés de membres dont la disponibilité n'est pas toujours acquise et qui reposent dans certains cas sur le seul conseiller emploi/formation, qui est lui-même parfois employé à mi-temps. On peut craindre la disparition rapide de certains CCPEFP avant qu'ils n'aient réellement existé.
3. Une enveloppe globale sera désormais allouée aux postes. Le CCPEFP risque de ne pas être ressenti comme une priorité face au CCPAS ou les demandes de bourses.
4. L'emploi / formation n'est pas intégré dans l'ensemble des fonctions consulaires parce que le CCPEFP n'est pas régalien. Pour les conseillers emploi / formation qui assurent leurs fonctions dans les Consulats, il serait souhaitable qu'ils soient plus intégrés.
5. On demande aux Bureaux emploi / formation une certaine autonomie financière. Il n'est pas clair que les fonds générés puissent être perçus et utilisés dans les Consulats.

Il est enfin décidé de présenter un vœu qui exprime une des principales préoccupations des membres de la Commission.

LISTE DES AVIS MOTIVES, VŒUX
DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Vœu : FOR/V.1/04.10

Intégration des fonctions du Conseiller emploi / formation aux fonctions consulaires seulement pour les conseillers basés dans les consulats

ASSEMBLEE DES FRANCAIS DE L'ETRANGER

1^{ère} Session

(27 septembre – 2 octobre 2004)

**COMMISSION TEMPORAIRE DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

Vœu n° FOR/V.1/04.10

Objet : Intégration des fonctions du Conseiller emploi / formation aux fonctions consulaires
seulement pour les conseillers basés dans les consulats

L'ASSEMBLEE DES FRANCAIS DE L'ETRANGER,

CONSIDERANT,

- que la mise en place de la LOLF provoque des inquiétudes concernant l'emploi et la formation professionnelle des Français de l'étranger ;
- que l'utilité des services rendus par les Conseillers emploi/formation à la communauté française est pleinement reconnue ;

EMET LE VOEU,

- que les fonctions du Conseiller emploi/formation soient intégrées à l'ensemble des fonctions consulaires pour ceux qui se trouvent dans les consulats.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix pour		1
Nombre de voix contre		9
Nombre d'abstentions		